## Motion CA jeudi 3 février

La dotation, envoyée aux chefs d'établissements le 14/01/22, prend acte de la création de deux classes depuis février 2021 ; elle est donc logiquement en augmentation. Toutefois, elle reste insuffisante pour mettre en place de bonnes conditions d'enseignement au lycée. Nous constatons, dans la continuité des choix effectués depuis 2 ans, que le recours aux moyens provisoires (compléments de service, BMP) explose. Nous rejetons cette précarisation de nombreux postes, désormais considérés comme une variable d'ajustement. Cela ne tient pas compte des conséquences néfastes sur les ressources humaines, au niveau de l'établissement, mais pas seulement :

- Cela entraîne une fragilisation des équipes en les rendant instables : l'année dernière, en français et en physique-chimie, des postes définitifs ont été remplacés par des postes provisoires portant sur le même nombre d'heures ;
- Rien ne garantit que les moyens provisoires prévus permettent d'attribuer un professeur à chaque classe à la rentrée (ex : suppression du poste d'italien). Cela place, par ailleurs, les équipes face à des dilemmes : avec des heures non assurées dans leur discipline, des professeurs peuvent accepter de prendre en charge les classes sans professeur (ex : en économie-gestion pour l'année 2021-2022). Cette insidieuse culpabilisation de professeurs consciencieux risque d'entraîner des risques psychosociaux à court ou moyen terme (burn-out);
- La diminution du temps consacré à chaque élève, puisque chaque collègue aura davantage de classes et donc d'élèves en charge. Il n'est pas anodin de constater le nombre de temps partiels demandés par les collègues pour éviter les heures supplémentaires (les heures supplémentaires sont alors réparties entre moins de collègues);
- La suppression de dispositifs d'aide aux élèves (dédoublements, AP etc.);
- Les enseignants, dont la charge de travail sera alourdie par des heures supplémentaires, risquent de ne pas être en mesure de s'investir dans des projets et activités supplémentaires;
- Le recours massif à des BMP nuit aux mouvements des titulaires et bloque les mutations : les postes deviennent alors inaccessibles à des collègues de l'académie qui attendent depuis longtemps. La suppression du poste de mathématiques, par exemple, ne permettra pas à un collègue d'arriver en poste fixe au lycée pour y trouver une stabilité professionnelle.
- → Nous souhaitons des décisions qui permettent de garantir un égal traitement des disciplines dans la répartition des moyens et proposons un indicateur permettant de mesurer la charge de travail des collègues de chaque discipline (en combinant trois données significatives : nombre d'élèves en charge, nombre d'heures supplémentaires, nombre d'heures enseignées avec groupes à effectifs réduits).
- → Nous demandons également qu'une attention particulière soit portée aux options qui souffrent de la pénurie de moyens depuis la réforme du lycée et du baccalauréat.
- → Comme chaque année, nous demandons la création d'un poste définitif de CPE à temps complet, notre lycée étant sous-doté et les effectifs augmentant. Par ailleurs, nous sommes très inquiets de la situation à l'infirmerie ; nos collègues en congé doivent être remplacées ; nous sommes dans une situation d'urgence. Nous demandons au rectorat de prendre très vite cette situation en compte. Au CDI : enfin, une bonne nouvelle, un collègue arrive pour remplacer notre collègue professeur documentaliste parti à la retraite le 1er janvier ; nous lui souhaitons la bienvenue.

## **Déclaration**

Ce CA se tient sans respecter l'article 3 du règlement intérieur qui le prévoit l'hybride et non le distanciel total. Nous le regrettons car le distanciel est moins propice aux débats.

Une partie de l'ordre du jour ne respecte pas les engagements devant le conseil pédagogique à la suite des discussions : report du point sur le passage conditionnel en première

Concernant la préparation de rentrée, nous passons d'une création de poste en mathématiques présentée en commission permanente à une suppression en réalité ; ce n'est pas rien. Que se serait-il passé si les collègues ne s'étaient pas aperçus de l'erreur sur le nombre de postes existant actuellement ? Il nous manque des documents intermédiaires précis (total des besoins par niveau et par discipline), permettant de vérifier que le TRMD final n'est pas erroné ; c'est important puisque cela a des conséquences sur les créations et suppressions de postes. Pour la deuxième année, de façon tout à fait exceptionnelle dans notre académie et malgré la circulaire rectorale, nous sommes face au refus de mettre au vote une structure complète et l'emploi de la DGH, ce qui est pourtant déterminant pour les créations et suppressions de postes ; ainsi le CA, décisionnel sur l'emploi de la DGH, ne peut pas proposer de solution alternative ou ne pourra le faire qu'après que les créations et suppressions auront été entérinées.

Nous regrettons aussi que pour plusieurs propositions, les collègues concernés n'aient pas été consultés :

- En ce qui concerne les entorses aux horaires réglementaires : 2h au lieu de 3H dans certaines options ; quel que soit le nombre d'élèves le programme n'est pas réduit ; certes, cela peut être préférable à une fusion Première, Terminale mais ce sont les collègues qui doivent pouvoir se prononcer. Il faudrait surtout que l'horaire officiel par niveau soit financé
- La création d'un poste profilé en Histoire-géographie/Anglais ne se justifie pas et les collègues concernés (partage des heures existantes) n'ont pas été consultés. Nous demandons la création d'un poste non profilé.